

Province de Québec  
MRC de Drummond  
**Conseil des maires de la MRC de Drummond**

Procès-verbal et rapport de la séance ordinaire du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Drummond tenue à Drummondville, en la salle de conseil de la MRC, 436 rue Lindsay, le **mercredi 5 juin 2013** à 19 h 30, le tout conformément aux dispositions du Code municipal, au règlement # 287 et à ses amendements.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

Francine Ruest Jutras	mairesse de Drummondville
Michel Noël	maire de Durham-Sud
Jean Parenteau	maire de L'Avenir
Claude Bahl	maire de Lefebvre
Michel Bourgeois	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Paroisse
Yvon Lampron	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Village
Daniel Lafond	maire de Saint-Cyrille-de-Wendover
Marie-Andrée Auger	mairesse de Saint-Edmond-de-Grantham
Gilles Watier	maire de Saint-Eugène
Joëlle Cardonne	mairesse de Saint-Félix-de-Kingsey
Mario Van Doorn	représentant de Saint-Germain-de-Grantham
Jean-Pierre Vallée	maire de Saint-Guillaume
Claude Lapolice	représentant de Saint-Guillaume
Suzanne Pinard Lebeau	mairesse de Saint-Lucien
Réjean Rodier	maire de Saint-Majorique-de-Grantham
Carole Côté	mairesse de Wickham

ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Vallée, préfet.

SONT ABSENTS MESSIEURS :

Félicien Cardin	maire de Saint-Bonaventure
Jean-Guy Hébert	maire de Sainte-Brigitte-des-Saults
Benoit Bourque	maire de Saint-Pie-de-Guire

**ORDRE DU JOUR** mrc10308/13

Il est, sur proposition de M. Claude Bahl, appuyé par Mme Suzanne Pinard Lebeau, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et rédigé.

ADOPTÉ

## **PRÉSENTATION DOSSIER DU PATRIMOINE**

Après que monsieur le préfet Jean-Pierre Vallée l'eut invité à ce faire, M. Jocelyn Proulx, agent culturel de la MRC de Drummond prend la parole et trace pour le bénéfice des membres du conseil, l'historique des actions de la MRC de Drummond en matière de patrimoine, notamment en traitant des éléments suivants :

- La politique culturelle de la MRC et ses orientations;
- Le plan d'action triennal de la MRC;
- Des activités de sensibilisation des élus et des citoyens à la préservation du patrimoine;
- Des différents outils d'accompagnement développés et rendus disponibles, en matière de protection du patrimoine.

Enfin, sur le même objet, après avoir fait le point sur les différents projets en cours ou à venir, M. Proulx cède la parole au professionnel représentant la firme EXP., M. Alexandre Déragon. Celui-ci, qui a notamment pour mandat de réaliser des règlements de PIIA ou d'adapter ceux existants pour les municipalités locales désignées à cet effet, informe les membres du conseil de l'avancée de ses travaux, et que d'ici peu chacune des municipalités sera rencontrée, aux fins de personnaliser et d'adapter à ses vœux le modèle de PIIA qui lui est destiné.

## **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> MAI 2013**

mrc10309/13

Il est, sur proposition de M. Yvon Lampron, appuyé par M. Jean Parenteau, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'adopter et signer tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil du 1<sup>er</sup> mai dernier.

ADOPTÉ

## **FINANCES**

### **A) RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LES DÉPENSES**

Conformément au règlement MRC-65, le directeur général transmet un rapport détaillé des dépenses autorisées pour le mois de mai 2013.

#### MAI 2013

Factures incompressibles acquittées	450 225,31 \$
Factures approuvées	37 184,36\$
Rémunérations	6 400,88 \$
Allocations de dépenses	3 200,44 \$
Remboursement des dépenses	212,00 \$

B) FACTURE COURS D'EAU**Excavation Alain Desrosiers inc.**

Cours d'eau Sur le Chemin de Drummondville et branche # 1 (Gc-181)  
 (Saint-Guillaume) mrc10310/13

ATTENDU QUE Excavation Alain Desrosiers inc. a déposé au bureau de la MRC sa facture relative à des travaux dans le cours d'eau Sur le Chemin de Drummondville et la branche # 1, dans la Municipalité de Saint-Guillaume;

ATTENDU QUE tels travaux avaient préalablement été autorisés via la résolution # mrc9968/12 et approuvés par le coordonnateur de la gestion des cours d'eau nommé à cet effet;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la MRC d'acquitter cette facture;

Il est, sur proposition de M. Claude Bahl, appuyé par M. Michel Noël, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'autoriser le paiement et le versement d'une somme de 700 \$ plus taxes, à Excavation Alain Desrosiers inc. pour travaux réalisés dans le cours d'eau Sur le Chemin de Drummondville et la branche # 1, dans la Municipalité de Saint-Guillaume.

ADOPTÉ

C) INFOTECH**Renouvellement contrat de service 2013-2014**

mrc10311/13

ATTENDU QUE la compagnie Infotech a déposé au bureau de la MRC une facture au montant de 4 350 \$ plus taxes, relative à un contrat de service d'entretien, d'utilisation et de mise à jour des logiciels comptables de la MRC pour 2013-2014;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la MRC d'acquitter cette facture, les logiciels comptables de la MRC devant rester en accord et cohérent avec le Manuel de normalisation de la comptabilité municipale du ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du Territoire;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de Mme Carole Côté, appuyé par M. Michel Bourgeois, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond

1. d'autoriser le versement d'une somme de 4 350 \$ plus taxes, à la compagnie Infotech pour le contrat de service des logiciels du système comptable de la MRC;
2. d'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la MRC tous les documents nécessaires ou utiles à cet effet, incluant le contrat de service ci-haut mentionné.

ADOPTÉ

D) SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)Correctif à certains dossiers

mrc10312/13

ATTENDU QUE suite à une vérification de la Société d'Habitation du Québec (SHQ), certains dossiers PAD ont été identifiés comme comportant des erreurs;

ATTENDU QUE lesdites erreurs méritent correction puisque dans certains cas des biens non taxables ont été inclus, par l'entrepreneur chargé du dossier, dans le groupe des éléments taxables;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la MRC de Drummond, organisme responsable de la livraison du programme PAD de la SHQ pour le territoire, d'effectuer les remboursements appropriés;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de Mme Marie-Andrée Auger, appuyé par M. Jean Parenteau, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'effectuer les correctifs qui s'imposent, suite au constat d'erreurs dans certains dossiers PAD, et de rembourser les sommes indûment calculées comme des taxes, le tout représentant un montant de 6 012 \$ qui se répartit de la façon suivante :

- Société d'Habitation du Québec (SHQ) 2 976 \$
- Personne visée par le dossier numéro : P.0453434 1 952 \$
- Personne visée par le dossier numéro : P.1027390 1 084 \$

Étant entendu que ces sommes seront entièrement réclamées de l'entrepreneur chargé du dossier qui les a indûment réclamées.

ADOPTÉE) RÉSEAUX PLEIN AIR DRUMMOND INC.Réclamation travaux effectués (Piste cyclable L'Avenir)

mrc10313/13

ATTENDU QUE Réseaux Plein Air Drummond Inc. a déposé au bureau de la MRC sa réclamation # 3810 relative à l'entretien de la Route verte (travaux effectués pour le tronçon de L'Avenir);

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de Mme Francine Ruest Jutras, appuyé par Mme Suzanne Pinard Lebeau, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'autoriser le versement, à même le surplus cumulé à cet effet, d'une somme de 19 064,83 \$ \$ à Réseaux Plein Air Drummond Inc. conformément à l'entente qui lie les deux organismes.

ADOPTÉ

F) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**Campagne de financement 2013 de la Fondation Le Tremplin**

mrc10314/13

ATTENDU QUE l'organisme communautaire Réseau d'aide Le Tremplin, par le biais de sa Fondation, sollicite la MRC durant sa campagne de financement;

ATTENDU QUE ledit organisme apporte une aide directe à plusieurs centaines de personnes qui éprouvent des difficultés émotionnelles;

ATTENDU QUE Réseau d'aide Le Tremplin offre également de l'accueil, de l'information, de la relation d'aide individuelle, de l'accompagnement et de l'hébergement pour les personnes en besoin;

ATTENDU par ailleurs que ledit organisme est confronté à un contexte de plus en plus exigeant, notamment parce que :

- les subventions gouvernementales n'augmentent pas;
- l'objectif de maintenir davantage dans la communauté les personnes confrontées à des problèmes de santé mentale s'avère de plus en plus difficile à atteindre;

ATTENDU QUE l'argent recueilli est investi dans la MRC de Drummond;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Michel Bourgeois, appuyé par Mme Joëlle Cardonne, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond de recevoir favorablement la demande du Réseau d'aide Le Tremplin et à même le budget " SUBVENTIONS CM ", de verser audit organisme la somme de 150 \$.

ADOPTÉ

G) JOURNAL L'IMPACT DE DRUMMONDVILLE**Cahier « SALUT VOISIN »**

mrc10315/13

ATTENDU QUE le journal L'Impact de Drummondville publiera, le 3 juillet prochain, un cahier spécial « SALUT VOISIN »;

ATTENDU QUE par le biais de ce cahier, ledit journal souhaitera la bienvenue aux nouveaux arrivants(es) et à tous ceux qui sont parmi nous depuis peu;

ATTENDU QU'à la lecture de ce cahier, les gens connaissant plus ou moins la région auront un premier aperçu de la vie à l'intérieur de la MRC de Drummond;

ATTENDU QUE 48 808 copies de ce cahier seront publiées;

ATTENDU QUE la tarification est de 460 \$ pour ¼ de page couleur;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Yvon Lampron, appuyé par M. Gilles Watier, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond de recevoir favorablement cette proposition et donc d'acquérir, au coût de 460 \$, un espace publicitaire de ¼ de page dans le cahier spécial «SALUT VOISIN» que prépare le journal L'Impact pour le 3 juillet prochain, le tout à la condition toutefois qu'un texte du susdit cahier soit dédié spécifiquement à la MRC de Drummond.

ADOPTÉ

## AMÉNAGEMENT

### A) RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA)

Prenant la parole M. Félicien Cardin, président du comité consultatif agricole (CCA), informe ses collègues du conseil des sujets abordés lors de la réunion du 29 mai dernier de son comité, à savoir :

▪ Vérification de la conformité de projets de règlements

Tous les projets suivants étaient conformes aux orientations du schéma d'aménagement et du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles :

- Règlement no 4395-1, Drummondville (apporter des ajustements à certaines dispositions du règlement de zonage)
- Règlement no 667-13, L'Avenir (ajouter des dispositions concernant les chenils)
- Règlement no 230-166, Saint-Cyrille-de-Wendover (agrandir la zone résidentielle Ra9, ajouter un type de résidence dans la zone résidentielle Ra 36 et modifier les normes concernant les portes de garages)
- Règlement no 546, Saint-Félix-de-Kingsey (adopter un règlement refondant les dispositions du Plan d'urbanisme)
- Règlement no 547, Saint-Félix-de-Kingsey (adopter un règlement refondant les dispositions du règlement de zonage)
- Règlement no 548, Saint-Félix-de-Kingsey (adopter un règlement refondant les dispositions du règlement de lotissement)
- Règlement no 549, Saint-Félix-de-Kingsey (adopter un règlement refondant les dispositions du règlement de construction)
- Règlement no 579, Saint-Félix-de-Kingsey (adopter un règlement sur les conditions d'émissions des permis de construction)

B) APPROBATION DE MODIFICATIONS À  
DES RÈGLEMENTS DE PLANS D'URBANISME

**B.1) Saint-Eugène**

Règlement no 423                      mrc10316/13

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Eugène a transmis pour approbation son règlement no 423 amendant le règlement de plan d'urbanisme no 363;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet d'agrandir une affectation commerciale en bordure de l'autoroute 20;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron quant à ce dossier;

ATTENDU QUE les membres du CCA recommandent unanimement au conseil d'approuver ledit règlement;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Yvon Lampron, appuyé par M. Michel Noël, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond

1. d'approuver, conformément à l'article 109.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 423 modifiant le règlement de plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Eugène, celui-ci étant **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles;
2. de transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 423 à la municipalité concernée.

ADOPTÉ

**B.2) Saint-Félix-de-Kingsey**

Règlement no 546                      mrc10317/13

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a transmis pour approbation son règlement de plan d'urbanisme no 546;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet de refondre les dispositions du règlement de plan d'urbanisme;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron quant à ce dossier;

ATTENDU QUE les membres du CCA recommandent unanimement au conseil d'approuver ledit règlement;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de Mme Marie-Andrée Auger, appuyé par Mme Suzanne Pinard Lebeau, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond

1. d'approuver, conformément à l'article 109.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement de plan d'urbanisme no 546 de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, celui-ci étant **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles;
2. de transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 546 à la municipalité concernée.

ADOPTÉ

### **B.3) Saint-Germain-de-Grantham**

Règlement no 470-12

mrc10318/13

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham a transmis pour approbation son règlement no 470-12 amendant le règlement de plan d'urbanisme no 134-00;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet d'agrandir l'affectation R/C/I à même une affectation agricole;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron quant à ce dossier;

ATTENDU l'avis favorable du comité d'Aménagement;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Claude Lapolice, appuyé par Mme Carole Côté, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond

1. d'approuver, conformément à l'article 109.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 470-12 modifiant le règlement de plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, celui-ci étant **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles;
2. de transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 470-12 à la municipalité concernée.

ADOPTÉ

### **C) APPROBATIONS DE MODIFICATIONS À DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**



## C.1) Drummondville

### C.1.1) Règlement no 4361-1 mrc10319/13

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement no 4361-1 amendant le règlement de zonage no 4300;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet d'autoriser l'aménagement des potagers dans les cours avant dans les zones résidentielles, commerciales, industrielles et communautaire et d'utilité publique;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron quant à ce dossier;

ATTENDU que les membres du CCA recommandent unanimement d'approuver ledit règlement;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de Mme Suzanne Pinard Lebeau, appuyé par Mme Carole Côté, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond

1. d'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 4361-1 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Drummondville, celui-ci étant **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;
2. de transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 4361-1 à la municipalité concernée.

ADOPTÉ

### C.1.2) Règlement no 4395-1 mrc10320/13

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement no 4395-1 amendant le règlement de zonage no 4300;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet d'apporter des ajustements à certaines dispositions du règlement de zonage;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron quant à ce dossier;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Michel Noël, appuyé par Mme Marie-Andrée Auger, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond

1. d'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 4395-1 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Drummondville, celui-ci étant **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;
2. de transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de

conformité relatif au règlement no 4395-1 à la municipalité concernée.

ADOPTÉ

C.1.3) Règlement no 4401

mrc10321/13

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement no 4401 amendant le règlement de permis et certificats no 4303;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet d'assouplir les conditions d'émission d'un permis dans la zone résidentielle H-904;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron quant à ce dossier;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de Mme Joëlle Cardonne, appuyé par M. Michel Bourgeois, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond

1. d'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 4401 modifiant le règlement de permis et certificats de la Ville de Drummondville, celui-ci étant **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;
2. de transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 4401 à la municipalité concernée.

ADOPTÉ

C.1.4) Règlement no 4408

mrc10322/13

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement no 4408 amendant le règlement de zonage no 4300;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet d'apporter des ajustements à certaines dispositions du règlement sur les permis et certificats;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron quant à ce dossier;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Yvon Lampron, appuyé par M. Michel Noël, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond

1. d'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 4408 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Drummondville, celui-ci étant **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

2. de transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 4408 à la municipalité concernée.

ADOPTÉ

## C.2) Saint-Eugène

### C.2.1) Règlement no 422 mrc10323/13

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Eugène a transmis pour approbation son règlement no 422 amendant le règlement de zonage no 364;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet d'ajouter un nouvel usage dans la zone commerciale C9;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron quant à ce dossier;

ATTENDU QUE les membres du CCA recommandent unanimement au conseil d'approuver ledit règlement;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de Mme Francine Ruest Jutras, appuyé par M. Claude Bahl, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond

1. d'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 422 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Eugène, celui-ci étant **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles;
2. de transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 422 à la municipalité concernée.

ADOPTÉ

### C.2.2) Règlement no 424 mrc10324/13

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Eugène a transmis pour approbation son règlement no 424 amendant le règlement de zonage no 364;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet d'agrandir la zone commerciale C9;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron quant à ce dossier;

ATTENDU QUE les membres du CCA recommandent unanimement au conseil d'approuver ledit règlement;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Michel Bourgeois, appuyé par Mme Carole Côté, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond

1. d'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 424 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Eugène, celui-ci étant **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles;
2. de transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 424 à la municipalité concernée.

ADOPTÉ

C.2.3) Règlement no 425

mrc10325/13

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Eugène a transmis pour approbation son règlement no 425 amendant le règlement de permis et certificats no 367;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet de modifier le montant des amendes et d'ajouter d'autres conditions à l'obtention d'un permis de lotissement;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron quant à ce dossier;

ATTENDU QUE les membres du CCA recommandent unanimement au conseil d'approuver ledit règlement;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de Mme Marie-Andrée Auger, appuyé par Mme Joëlle Cardonne, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond

1. d'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 425 modifiant le règlement de permis et certificats de la Municipalité de Saint-Eugène, celui-ci étant **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles;
2. de transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 425 à la municipalité concernée.

ADOPTÉ

**C.3) Saint-Félix-de-Kingsey**

C.3.1) Règlement no 547

mrc10326/13

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a transmis pour approbation son règlement no 547;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet de refondre le règlement de zonage;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron quant à ce dossier;

ATTENDU QUE les membres du CCA recommandent unanimement au conseil d'approuver ledit règlement;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de Mme Suzanne Pinard Lebeau, appuyé par M. Jean Parenteau, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond

1. d'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement de zonage no 547 de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, celui-ci étant **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles;
2. de transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 547 à la municipalité concernée.

ADOPTÉ

C.3.2) Règlement no 548

mrc10327/13

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a transmis pour approbation son règlement no 548;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet de refondre le règlement de lotissement;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron quant à ce dossier;

ATTENDU QUE les membres du CCA recommandent unanimement au conseil d'approuver ledit règlement;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de Mme Carole Côté, appuyé par M. Daniel Lafond, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond

1. d'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement de lotissement no 548 de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, celui-ci étant **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles;

2. de transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 548 à la municipalité concernée.

ADOPTÉ

C.3.3) Règlement no 549 mrc10328/13

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a transmis pour approbation son règlement no 549;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet de refondre le règlement de construction;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron quant à ce dossier;

ATTENDU QUE les membres du CCA recommandent unanimement au conseil d'approuver ledit règlement;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Daniel Lafond, appuyé par M. Michel Bourgeois, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond

1. d'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement de construction no 549 de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, celui-ci étant **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles;
2. de transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 549 à la municipalité concernée.

- ADOPTÉ

C.3.4) Règlement no 579 mrc10329/13

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a transmis pour approbation son règlement no 579;

ATTENDU QUE ce règlement a pour objet d'adopter un nouveau règlement sur les conditions d'émission des permis de construction;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron quant à ce dossier;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de Mme Francine Ruest Jutras, appuyé par M. Daniel Lafond, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond

1. d'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement sur les conditions d'émission des permis de construction no 579 de la Municipalité

de Saint-Félix-de-Kingsey, celui-ci étant **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

2. de transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 579 à la municipalité concernée.

ADOPTÉ

#### **C.4) Saint-Germain-de-Grantham**

Règlement no 469-12

mrc10330/13

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham a transmis pour approbation son règlement no 469-12 amendant le règlement de zonage no 250-04;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet d'agrandir la zone commerciale C9 à même une zone agricole;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron quant à ce dossier;

ATTENDU l'avis favorable du comité d'Aménagement;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Yvon Lampron, appuyé par M. Mario Van Doorn, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond

1. d'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 469-12 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, celui-ci étant **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;
2. de transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 469-12 à la municipalité concernée.

ADOPTÉ

#### **C.5) Wickham**

Règlement no 2013-04-743

mrc10331/13

ATTENDU QUE la Municipalité de Wickham a transmis pour approbation son règlement no 2013-04-743 amendant le règlement de zonage no 2006-09-621;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet de modifier des dispositions concernant les enseignes;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron quant à ce dossier;

ATTENDU QUE les membres du CCA recommandent unanimement au conseil d'approuver ledit règlement;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de Mme Marie-Andrée Auger, appuyé par Mme Joëlle Cardonne, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond

1. d'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 2013-04-743 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Wickham, celui-ci étant **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;
2. de transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 2013-04-743 à la municipalité concernée.

ADOPTÉ

D) ADOPTION DU DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE D'UNE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT (MRC-724)  
(TRANSFORMATION TERRAINS CAMPING)

mrc10332/13

ATTENDU QUE le 7 mai 2013, le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire approuvait le règlement # MRC-724 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de Drummond;

ATTENDU QU'avec cette approbation, ledit règlement est entré en vigueur le jour même;

ATTENDU QUE par la suite, la MRC se doit, selon l'article 53.11.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) d'adopter et de transmettre un document indiquant aux municipalités membres les éléments de leur plan et règlements d'urbanisme qu'elles doivent modifier pour les rendre conformes au règlement # MRC-724;

ATTENDU QUE l'aménagiste a déposé un document donnant la liste des municipalités visées par la modification au schéma ainsi que la nature des modifications qui devront être apportées à leurs plans et règlements d'urbanisme;

Il est, sur proposition de M. Michel Bourgeois, appuyé par M. Michel Noël, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond, à savoir :

1. d'adopter le document indiquant la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à son plan et à ses règlements d'urbanisme, suite à l'entrée en vigueur du règlement # MRC-724 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de Drummond.
2. de transmettre copie dudit document
  - aux municipalités membres de la MRC



- aux MRC adjacentes

ADOPTÉ

E) ADOPTION DU DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE D'UNE  
MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT (MRC-725)  
(AGRANDISSEMENT DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM)  
mrc10333/13

ATTENDU QUE le 7 mai 2013, le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire approuvait le règlement # MRC-725 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de Drummond;

ATTENDU QU'avec cette approbation, ledit règlement est entré en vigueur le jour même;

ATTENDU QUE par la suite, la MRC se doit, selon l'article 53.11.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) d'adopter et de transmettre un document indiquant aux municipalités membres les éléments de leur plan et règlements d'urbanisme qu'elles doivent modifier pour les rendre conformes au règlement # MRC-725;

ATTENDU QUE l'aménagiste a déposé un document donnant la liste des municipalités visées par la modification au schéma ainsi que la nature des modifications qui devront être apportées à leurs plans et règlements d'urbanisme;

Il est, sur proposition de M. Mario Van Doorn, appuyé par M. Gilles Watier, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond, à savoir :

1. d'adopter le document indiquant la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à son plan et à ses règlements d'urbanisme, suite à l'entrée en vigueur du règlement # MRC-725 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de Drummond.
2. de transmettre copie dudit document
  - aux municipalités membres de la MRC
  - aux MRC adjacentes

ADOPTÉ

**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)**

CONGRÈS 2013

mrc10334/13

ATTENDU QUE la MRC de Drummond est membre de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

ATTENDU QUE ledit organisme tiendra ses assises annuelles les 26, 27 et 28 septembre prochain, au Centre des congrès de Québec;

ATTENDU QU'il y aurait lieu que comme par les années passées, la MRC participe à cet événement;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de Mme Marie-Andrée Auger, appuyé par Mme Suzanne Pinard Lebeau, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond à savoir,

1. d'autoriser monsieur le préfet Jean-Pierre Vallée et le directeur général de la MRC à s'inscrire et à assister aux assises annuelles de la FQM les 26, 27 et 28 septembre prochain, au Centre des congrès de Québec;
2. d'autoriser l'acquittement des frais d'inscription, de séjour et de déplacement desdites personnes.

ADOPTÉ

## **PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER, VOLET II**

### CRITÈRES DE PRIORISATION

mrc10335/13

ATTENDU QUE la Conférence Régionale des Élus (CRÉ) du Centre-du-Québec demande au comité des priorités (CAP) de la MRC de préciser davantage les critères sur lesquels il se base pour retenir les projets présentés dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, Volet II;

ATTENDU QUE ces dernières années, le comité a retenu seulement des projets qui étaient réalisés dans la Forêt Drummond, étant donné l'intérêt que la MRC porte à ce territoire;

ATTENDU QUE l'enveloppe budgétaire dévolue à la MRC de Drummond, dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, Volet II, ne permet généralement pas l'acceptation de tous les projets soumis concernant la Forêt Drummond;

ATTENDU QUE plus de précisions dans les critères de la MRC éviteraient de susciter de fausses attentes de la part de promoteurs désirant déposer des projets dans le cadre de ce programme;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Michel Bourgeois, appuyé par M. Claude Bahl, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'adopter les critères de priorisation énumérés ci-dessous qui seront utilisés lors de la sélection des projets, dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, Volet II, à savoir :

- les travaux sont réalisés dans la Forêt Drummond, en conformité avec les orientations contenues au schéma d'aménagement de la MRC;

- le partenariat, le degré d'implication du promoteur et des partenaires dans le financement des activités;
- le caractère communautaire du projet par les bénéfices qu'il génère à la collectivité et par le degré de concertation à l'étape de la préparation du projet;
- l'incidence des activités prévues sur les plans forestier, faunique, récréotouristique et éducatif ou environnemental;
- l'admissibilité des travaux à d'autres programmes existants.

ADOPTÉ

### **INVITATION À SOUMISSIONNER POUR VÉRIFICATION COMPTABLE 2013/2014/2015**

mrc10336/13

ATTENDU QUE c'est cette année que prend fin le contrat de trois (3) ans des vérificateurs de la MRC, soit la firme FBL senc, c.a.;

ATTENDU QU'il y aurait lieu pour la MRC de Drummond de demander des soumissions pour la vérification de ses livres comptables et la préparation de ses états financiers pour les trois (3) prochaines années soit 2013/2014/2015;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Yvon Lampron, appuyé par Mme Suzanne Pinard Lebeau, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'autoriser le directeur général soussigné à procéder à la demande de soumissions pour la vérification des livres comptables et la préparation des états financiers de la MRC pour les trois (3) prochaines années soit 2013/2014/2015, et à cet effet d'inviter les entreprises suivantes à produire leur soumission à l'intérieur d'un délai qui permettra que le tout puisse être examiné lors de la prochaine rencontre ordinaire du CAP :

- \* FBL senc, c.a.
- \* Samson Bélair/Deloitte & Touche sencrl, c.a.
- \* Raymond Chabot Grant Thornton, c.a.

ADOPTÉ

### **CORRECTION AU PROCÈS-VERBAL DU 3 AVRIL 2013**

mrc10337/13

ATTENDU la résolution # mrc10281/13 inscrite au procès-verbal de la MRC du 3 avril dernier;

ATTENDU QU'il y aurait lieu d'y apporter une correction, une inscription erronée figurant au # 23 du tableau des subventions

consenties dans le cadre du Fonds culturel de la MRC de Drummond;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de Mme Carole Côté, appuyé par M. Gilles Watier, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'apporter une correction au # 23 du tableau des subventions octroyées dans le cadre du Fonds culturel 2013 de la MRC de Drummond, qui aurait dû se lire comme suit et qui dorénavant se lira de cette manière:

23. Ensemble folklorique Mackinaw	« La chasse-galerie »	1 500 \$
-----------------------------------	-----------------------	----------

ADOPTÉ

### **SDED (CLD DRUMMOND) INC.**

#### **REDDITION DE COMPTES ANNUELLE**

mrc10338/13

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 90 de la *Loi sur le MDEIE*, (L.R.Q. ch. M-30.01), la MRC peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et le soutien à l'entrepreneuriat sur son territoire;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 91 de la *Loi sur le MDEIE*, (L.R.Q. ch. M-30.01) une MRC confie à un organisme qu'elle constitue en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (L.R.Q., ch. C-38) sous l'appellation *Centre Local de Développement (CLD)* ou à un organisme existant qu'elle désigne à ce titre les mandats décrits à l'article 90;

ATTENDU QUE la SDED (CLD Drummond) inc. a été désignée le 7 avril 2004 par la MRC en vertu de la résolution # mrc6977/04 pour remplir les mandats décrits à l'article 90;

ATTENDU QUE pour concrétiser toute cette démarche et définir les rôles et responsabilités des parties, un protocole d'entente a été signé, le 28 novembre 2012, entre la MRC de Drummond et la SDED (CLD Drummond) inc.;

ATTENDU QUE conformément à l'article 4.5 de la susdite entente, la SDED (CLD Drummond) doit notamment déposer au conseil de la MRC, pour approbation, son rapport d'activités pour l'année écoulée;

ATTENDU le rapport annuel tel que déposé à l'assemblée générale annuelle de la SDED (CLD Drummond) inc.;

ATTENDU par ailleurs que le rapport d'activités a récemment été déposé, et ce à l'intérieur des délais impartis pour ce faire;

ATTENDU les informations communiquées aux membres du CAP concernant ledit rapport;

ATTENDU la présentation aux membres du CAP qu'a fait de ces rapports M. Martin Dupont, directeur général de la SDED (CLD Drummond) notamment concernant les cibles fixées par le gouvernement;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Michel Bourgeois, appuyé par M. Gilles Watier, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'approuver et faire sien le rapport annuel d'activités 2012 de la SDED (CLD Drummond) préparé à titre de reddition de comptes et de transmettre le tout aux autorités gouvernementales pour suivi.

ADOPTÉ

### **REMPLACEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

mrc10339/13

ATTENDU l'annonce du départ de l'actuel directeur général de la MRC, qui sous peu ira occuper le poste de directeur général de la Conférence régionale des Élus du Centre-du-Québec;

ATTENDU QU'il y a donc lieu d'entamer dès maintenant le processus de remplacement de celui-ci et donc de lancer sans retard l'appel de candidatures nécessaire à cet effet;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de Mme Joëlle Cardonne, appuyé par M. Jean Parenteau, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond de procéder le plus rapidement possible au lancement d'un appel de candidatures aux fins de pourvoir au poste de directeur général/directrice générale pour la MRC de Drummond et à cet effet

- \* de mandater le Comité du personnel pour assurer le suivi du processus et faire rapport au conseil de la MRC de Drummond, monsieur le préfet et madame la préfète adjointe se joignant audit comité vue l'importance stratégique du poste à combler;
- \* de nommer et désigner monsieur le préfet, madame la préfète adjointe et le membre du Comité du personnel également membre du CAP, M. Gilles Watier, comme membres du comité restreint chargé des entrevues;
- \* de nommer et désigner l'actuel directeur général de la MRC, M. Michel Gagnon, pour assister techniquement dans leurs tâches le Comité du personnel et le comité restreint chargé des entrevues.

ADOPTÉ

### **RÉNOVATIONS BÂTISSE (MRC-538)**

#### A) RENOUVELLEMENT DE L'EMPRUNT

##### A.1) Adjudication

mrc10340/13

ATTENDU les rénovations intérieures faite à la bâtisse de la MRC de Drummond;

ATTENDU le règlement # MRC-538;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler l'emprunt pour lesdites rénovations;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Yvon Lampron, appuyé par M. Gilles Watier, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'accepter l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt de 420 000 \$ par billets, en vertu du règlement # MRC-538, au prix de 98,564, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

37 600 \$	1,70 %	12 juin 2014
38 500 \$	1,85 %	12 juin 2015
39 400 \$	2,00 %	12 juin 2016
40 400 \$	2,25 %	12 juin 2017
264 100 \$	2,50 %	12 juin 2018

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré :

- \* Financière Banque Nationale inc.  
1155, rue Metcalfe  
Montréal, Québec H3B 4S9

ADOPTÉ

**A.2) Concordance mrc10341/13**

ATTENDU que la MRC de Drummond se propose d'emprunter par billets un montant total de 420 000 \$ en vertu du règlement d'emprunt # MRC-538;

ATTENDU qu'à ces fins il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Michel Bourgeois, appuyé par M. Claude Lapolice, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond, à savoir :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE les billets seront signés par le préfet et le directeur général;

QUE les billets seront datés du 12 juin 2013;

QUE les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit;

2014.-	37 600 \$
2015.-	38 500 \$
2016.-	39 400 \$
2017.-	40 400 \$
2018.-	41 400 \$ (à payer en 2018)
2018.-	222 700 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la MRC de Drummond doit émettre par billets, pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- \* cinq (5) ans à compter du 12 juin 2013, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement # MRC-538, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉ

### **A.3) Ouverture de compte et autorisation de signatures**

mrc10342/13

ATTENDU la résolution précédente;

Il est, sur proposition de M. Michel Noël, appuyé par Mme Suzanne Pinard Lebeau, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'ouvrir un compte relatif à l'emprunt pour les rénovations de la bâtisse à la Financière Banque Nationale inc. et d'autoriser M. le préfet Jean-Pierre Vallée et le directeur général soussigné, à signer pour et au nom de la MRC de Drummond tous les documents nécessaires ou utiles à la réalisation de la présente résolution.

ADOPTÉ

### **CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT (CLD)**

#### **NOMINATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

mrc10343/13

ATTENDU la résolution de la MRC # mrc6977/04 reconnaissant la SDED (CLD Drummond) inc. comme Centre local de développement (CLD) de la MRC de Drummond;

ATTENDU QU'en vertu de ladite résolution, le conseil de la MRC se doit de désigner les membres du conseil d'administration du Centre local de

développement (CLD);

ATTENDU QUE l'assemblée générale annuelle de la SDED s'est tenue le 7 mai dernier et qu'à cette occasion, il a été procédé à la nomination des propriétaires ou hauts dirigeants d'entreprises ou d'organisations, qui sont recommandés pour occuper les cinq (5) postes sectoriels vacants au conseil d'administration de la SDED;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Yvon Lampron, appuyé par M. Michel Bourgeois, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond ainsi qu'il suit, savoir :

de nommer et désigner au conseil d'administration de la SDED, pour les cinq (5) postes sectoriels vacants, les personnes suivantes, savoir :

<b>Secteurs</b>	<b>Désignations</b>
Industriel (Représentant grande entreprise)	M. Steve Girardin
Industriel (Représentant manufacturier)	M. André Laramée
Touristique	M. André Béliveau
Économie sociale	M. Sylvain St-Onge
Jeunesse	Mme Hélène Benoit

Et de confirmer les nominations pour la MRC de Drummond, tel qu'incluses à la résolution # mrc10200/12, savoir :

- M. Jean-Pierre Vallée, préfet
- Mme Francine Ruest Jutras, mairesse de Drummondville
- M. Yvon Nault, maire de Saint-Germain-de-Grantham
- M. Roberto Léveillé, conseiller à la Ville de Drummondville
- M. Philippe Mercure, conseiller à la Ville de Drummondville.

Toutes ces personnes ont déjà accepté leur nomination respective.

ADOPTÉ

### **GESTION DES COURS D'EAU**

- A) **COURS D'EAU BRUNO CÔTÉ, BRANCHE # 1 (Gc-128)**  
(Saint-Cyrille-de-Wendover)

#### **Résolution autorisant et décrétant des travaux**

mrc10344/13

ATTENDU la résolution # 131.04.09 de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover demandant l'entretien de la branche # 1 du cours d'eau Bruno Côté;

ATTENDU le relevé fait par le responsable des cours d'eau;

ATTENDU QUE la longueur des travaux totalise une distance d'environ sept cents (700) mètres linéaires;



ATTENDU QU'une assemblée publique des intéressés convoquée par la municipalité, a eu lieu le 8 avril 2013;

ATTENDU QUE les travaux d'entretien dudit cours d'eau sont estimés au montant de 6 000 \$;

ATTENDU QUE certaines dispositions ont été établies avec les intéressés présents à la rencontre;

ATTENDU la résolution # 131.04.09 de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover s'engageant à défrayer les coûts engendrés par les travaux;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de Mme Carole Côté, appuyé par Mme Suzanne Pinard Lebeau, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
2. d'autoriser les travaux d'entretien dans la branche # 1 du cours d'eau Bruno Côté, sur une distance d'environ sept cents (700) mètres linéaires, au montant estimé de 6 000 \$;
3. le tout sujet aux conditions détaillées dans la résolution # 131.04.09 de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover.

ADOPTÉ

B) COURS D'EAU NORBERT ALLIE ET BRANCHES # 1 ET 2 (Gc-129)  
(Saint-Cyrille-de-Wendover)

**Résolution autorisant et décrétant des travaux**

mrc10345/13

ATTENDU la résolution # 1214.03.11 de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover demandant l'entretien du cours d'eau Norbert Allie et des branches # 1 et 2;

ATTENDU le relevé fait par le responsable des cours d'eau;

ATTENDU QUE la longueur des travaux totalise une distance d'environ deux mille quarante-cinq (2 045) mètres linéaires;

ATTENDU QU'une assemblée publique des intéressés convoquée par la municipalité, a eu lieu le 8 avril 2013;

ATTENDU QUE les travaux d'entretien dudit cours d'eau sont estimés au montant de 10 900 \$;

ATTENDU QUE certaines dispositions ont été établies avec les intéressés présents à la rencontre;

ATTENDU la résolution # 1214.03.11 de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover s'engageant à défrayer les coûts engendrés par les travaux;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de Mme Marie-Andrée Auger, appuyé par M. Claude Bahl, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
2. d'autoriser les travaux d'entretien dans le cours d'eau Norbert Allie et les branches # 1 et 2, sur une distance d'environ deux mille quarante-cinq (2 045) mètres linéaires, au montant estimé de 10 900 \$;
3. le tout sujet aux conditions détaillées dans la résolution # 1214.03.11 de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover.

ADOPTÉ

- C) COURS D'EAU RIVIÈRE DAVID, BRANCHE # 10 (Gc-172)  
(Saint-Eugène)

**Demande d'autorisation de travaux d'entretien nécessitant un CA du MDDEFP**

mrc10346/13

ATTENDU la résolution # 173/11 de la Municipalité de Saint-Eugène demandant la réalisation de travaux d'entretien dans la branche # 10 du cours d'eau Rivière David;

ATTENDU QUE ledit cours d'eau est sous la compétence de la MRC de Drummond;

ATTENDU QUE pour réaliser lesdits travaux, demande doit être faite au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour un certificat d'autorisation de travaux d'entretien dudit cours d'eau;

ATTENDU la résolution # 173/11 de la Municipalité de Saint-Eugène s'engageant à défrayer les coûts engendrés par lesdits travaux;

ATTENDU le rapport d'analyse sur lesdits cours d'eau;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Michel Bourgeois, appuyé par Mme Carole Côté, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'autoriser le responsable de la gestion des cours d'eau, M. Pierre Daniel, à signer tous les documents nécessaires et utiles à cet effet, et à déposer pour et au nom de la MRC de Drummond, une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), pour la réalisation de travaux d'entretien dans la branche # 10 du cours d'eau Rivière David, dans la Municipalité de Saint-Eugène.

ADOPTÉ

- D) COURS D'EAU EMMANUEL LAHAIE ET LA BRANCHE # 3 (Gc-210)  
(Drummondville)

**Résolution autorisant et décrétant des travaux**

mrc10347/13

ATTENDU la résolution # 872/6/12 de la Ville de Drummondville demandant l'entretien du cours d'eau Emmanuel Lahaie et de la branche # 3;

ATTENDU le relevé fait par le responsable des cours d'eau;

ATTENDU QUE la longueur des travaux totalise une distance d'environ mille cinq cent dix (1 510) mètres linéaires;

ATTENDU QU'une assemblée publique des intéressés convoquée par la municipalité, a eu lieu le 8 avril 2013;

ATTENDU QUE les travaux d'entretien dudit cours d'eau sont estimés au montant de 9 700 \$;

ATTENDU QUE certaines dispositions ont été établies avec les intéressés présents à la rencontre;

ATTENDU la résolution # 872/6/12 de la Ville de Drummondville s'engageant à défrayer les coûts engendrés par les travaux;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Michel Noël, appuyé par Mme Marie-Andrée Auger, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
2. d'autoriser les travaux d'entretien dans le cours d'eau Emmanuel Lahaie et la branche # 3, sur une distance d'environ mille cinq cent dix (1 510) mètres linéaires, au montant estimé de 9 700 \$;
3. le tout sujet aux conditions détaillées dans la résolution # 872/6/12 de la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ**CORRESPONDANCES****INFORMATION GÉNÉRALE**

Diverses correspondances sont transmises aux membres du conseil dont le résumé est décrit au procès-verbal du CAP du 28 mai 2013.

**RAPPORT DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS**A) **COMITÉ DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Prenant la parole, Mme Francine Ruest Jutras, informe ses collègues des principaux sujets abordés lors de la rencontre du comité de Gestion des matières résiduelles de la MRC de Drummond, tenue le 29 mai dernier, savoir :

- **Lettre du Groupe des Opposants du Dépotoir de Drummondville (GODD)**

Dans une lettre reçue du Groupe des Opposants du Dépotoir de Drummond, demande est notamment faite à la MRC de revoir à la baisse le droit de regard concernant les matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire. Après en avoir pris connaissance, le comité remet à l'étude cette lettre en attente d'une réponse du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) concernant la demande d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique (LET) de Waste Management. (copie de la lettre est annexée au rapport et déposée dans le dossier des maires)

- **Ressourcerie Transition**

Des citoyens de la Municipalité d'Acton Vale ont manifesté leur intérêt d'être desservis par Ressources Transition pour leur service de cueillette des matières à domicile.

Le comité n'est pas contre l'idée que la ressource élargisse son territoire de desserte en autant que cela n'a pas d'impact sur le niveau et la qualité des services qu'elle offre sur le territoire de la MRC de Drummond.

- **Gestion des matières organiques en milieu rural**

En mars dernier, les municipalités ont reçu de l'information sur les différentes possibilités de gestion des matières organiques sur leur territoire. Nous vous rappelons que les résultats de vos réflexions à ce sujet sont attendus avant la fin du mois d'août. Jusqu'à présent, deux municipalités ont transmis leur position concernant les solutions retenues pour gérer les matières organiques.

Le comité souhaite faire des recommandations au conseil avant le prochain budget puisque selon la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, plus de 60 % des matières organiques doivent être détournées de l'enfouissement avant 2015 et 100 % en 2020.

Copie de ce rapport est remis à chacun des membres du conseil de la MRC de Drummond.

### **Redistribution de la compensation pour la collecte sélective des matières recyclables**

mrc10348/13

ATTENDU QU'en mars dernier, la MRC de Drummond a reçu un montant de 292 655,99 \$ en guise de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables;

ATTENDU QUE ce versement correspond au solde de 30 % de la compensation pour les années 2010 et 2011 additionné au 80 % de la compensation pour 2012;

ATTENDU QUE le comité recommande au conseil de revoir la façon de

répartir ce montant entre les municipalités de la MRC (excluant celles de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François) pour mieux tenir compte de la performance de chacune des municipalités

ATTENDU QU'il recommande au conseil d'utiliser comme critère le nombre de tonnes de matières recyclées;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Gilles Watier, appuyé par M. Michel Noël, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond de répartir aux municipalités participantes avec la MRC, le montant de 292 655,99 \$ en guise de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables et d'utiliser comme critère le nombre de tonnes de matières recyclées pour en faire la répartition.

ADOPTÉ

## B) COMITÉ CULTUREL

Prenant la parole, Mme Francine Ruest Jutras informe ses collègues qu'à l'occasion de sa rencontre du 15 mai dernier, le comité Culturel de la MRC de Drummond a poursuivi ses travaux en vue de réaliser les actions culturelles planifiées pour 2013. Le susdit comité a notamment traité des éléments suivants, savoir :

- **Rencontre annuelle 2013**

Cette rencontre s'est tenue le 3 juin dernier au Café Clovis du Cégep et a permis de jeter les bases du prochain plan d'action triennale en culture.

- **Circuit des ateliers, galerie d'art et musée de la MRC**

L'édition 2013/2014 du dépliant regroupant une dizaine d'ateliers, de galeries d'art et de musée du territoire est en impression. Il sera distribué dans plusieurs présentoirs de la MRC de Drummond et du Centre-du-Québec.

- **Programme d'aide à la rénovation de bâtiments**

Information quant au degré d'avancement des pourparlers et discussions en vue de la mise sur pied d'un projet pilote MRC en matière de rénovation de bâtiments ayant un caractère patrimonial.

- **Animations culturelles jeunesse**

Les animations 2013 ont été choisies par nos quatre promoteurs qui ont pour clientèles les adolescents et elles ont débuté en mars. Aussi un cinquième promoteur a été intégré en avril soit la Maison Marie Rivier.

- **Site Web consacré au patrimoine**

Le projet chemine bien. Tout le contenu textuel et les images des différentes pages sont réalisés, il reste les deux pages avec des modules de recherches à faire et le forum de discussion.

- **Colloque les arts et la ville 2013**

L'agent culturel a participé au colloque annuel de l'organisme national *Les Arts et la ville* les 22, 23, et 24 mai dernier, dans la Ville de Gatineau. Un dossier de candidature au Prix Culture et développement (100 000 citoyens et plus) pour le projet de *Guide pratique sur l'architecture patrimoniale* avait été déposé mais nous n'avons malheureusement pas gagné.

Copie de ce rapport est remis à chacun des membres du conseil de la MRC de Drummond.

### C) COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Prenant la parole, Mme Francine Ruest Jutras informe ses collègues des principaux sujets abordés lors de la rencontre du comité de Sécurité publique, tenue le 15 mai dernier, savoir :

- **Projet d'entente d'entraide mutuelle et projet d'entraide automatique**

- Préalable

Avant d'amorcer comme tel les discussions quant aux propositions de modèles d'entente d'entraide mutuelle et d'entraide automatique en matière de protection contre les incendies, les membres du comité ont échangé sur la façon dont les conseil municipaux locaux devraient aborder et traiter les directives opérationnelles standardisées (DOS) dont certains services de sécurité contre les incendies (SSI) se sont dotés.

Le comité a conclu que chacune des municipalités devrait avoir toute latitude pour adopter ou non les DOS de son SSI, le tout en accord avec les cadres et manières de faire habituelles de chacune d'elles.

- Projet d'entente d'entraide mutuelle

Les membres du comité, à la lumière de la lecture qu'ils font du modèle d'entente d'entraide mutuelle soumis et en tenant compte des commentaires écrits des municipalités de Saint-Bonaventure et de Saint-Cyrille-de-Wendover quant à ce texte, ont convenu de globalement accepter cette proposition, moyennant certains ajustements.

- Projet d'entente d'entraide automatique

Reprenant le même exercice pour le modèle d'entente d'entraide automatique, les membres du comité ont convenu d'accepter la proposition soumise, en y apportant toutefois certains ajustements.

Pour ces deux types d'entente, le Comité validera les versions finales lors de sa prochaine rencontre prévue le 12 juin.

- **Coordination au suivi au SCRI**

Concernant le poste de coordonnateur au suivi au SCRI, le comité a planché sur un texte d'appel de candidatures dont la version finale sera validée à l'occasion de sa prochaine rencontre.

Copie de ce rapport est remis à chacun des membres du conseil de la MRC de Drummond.

D) **ENVIRONNEMENT BLOC VERT**

Prenant la parole, Mme Marie-Andrée Auger dépose copie du rapport d'activités 2012 d'Environnement Bloc Vert. Elle informe notamment ses collègues sur :

- Le déploiement du plan d'action 2011 – 2012 d'Environnement Bloc Vert
- Les capsules en environnement et sur les 3RV / Chroniques radio
- Les différentes conférences offertes : (*Le sabotage hormonal, Noël en vert, Maison solaire passive*)

Copie de ce rapport est remis à chacun des membres du conseil de la MRC de Drummond.

E) **CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU CENTRE-DU-QUÉBEC (CRECQ)**

Prenant la parole, Mme Marie-Andrée Auger fait pour le bénéfice de ses collègues, un court rapport des principaux éléments discutés lors de la rencontre du 9 mai 2013 du CRECQ, notamment sur la présentation et discussion concernant :

- Le plan d'action préparé par le comité stratégique
- Le projet "Par notre propre énergie"

Copie de ce rapport est remis à chacun des membres du conseil de la MRC de Drummond.

Par la même occasion, les membres du conseil reçoivent également copie du communiqué de presse émis par le CRECQ, concernant le projet de politique de souveraineté alimentaire du gouvernement du Québec.

F) **SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE DRUMMOND (SHD)**

**F.1) Assemblée générale annuelle**

Prenant la parole, Mme Suzanne Pinard Lebeau fait pour le bénéfice de ses collègues, un court rapport concernant l'assemblée générale annuelle de la Société d'histoire de Drummond tenue le 2 mai dernier, elle traite notamment des éléments suivants :

- Présentation des activités et des états financiers de l'année 2012
- Élection des administrateurs pour l'année 2013

Copie de ce rapport est remis à chacun des membres du conseil de la MRC de Drummond.

## **F.2) Conseil d'administration**

Mme Suzanne Pinard Lebeau fait également un court rapport concernant la rencontre du conseil d'administration de la Société d'histoire de Drummond, tenue le 16 mai dernier, elle traite entre autres des points suivants:

- Élection des officiers du conseil d'administration
- Comparatif des revenus et dépenses au 30 avril 2013 avec l'année 2012
- Divers projets en cours d'élaboration afin d'augmenter la visibilité et les revenus de la SHD

Copie de ce rapport est remis à chacun des membres du conseil de la MRC de Drummond.

## **H) RÉSEAUX PLEIN AIR DRUMMOND INC.**

Prenant la parole, M. Michel Bourgeois fait pour le bénéfice de ses collègues, un court rapport des principaux éléments discutés lors de la rencontre du 27 mai 2013 de Réseaux Plein Air Drummond, essentiellement il traite des points suivants :

- La situation financière actuelle de RPAD
- Les activités entourant l'inauguration du sentier cyclable de la municipalité de L'Avenir
- L'ouverture de la Halte-Vélo à Saint-Majorique-de-Grantham.

## **I) CORPORATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE LA RIVIÈRE NICOLET (COPERNIC)**

Prenant la parole, M. Yvon Lampron fait pour le bénéfice de ses collègues, un court rapport des principaux éléments discutés lors de la dernière assemblée générale annuelle de COPERNIC, savoir :

- Le plan d'action 2013 – 2014 de COPERNIC
- La situation financière de l'organisme et les ajustements planifiés aux fins d'éviter de terminer l'exercice financier avec un déficit
- Le souhait manifesté par le président de l'organisme, M. McDuff, de



voir les membres du conseil d'administration se dédier activement à la poursuite des objectifs définis pour les prochaines années.

J) TOURNOI DE GOLF DE LA MRC

Prenant la parole, M. le préfet Jean-Pierre Vallée informe ses collègues que le 15 août prochain, à Saint-Majorique-de-Grantham, se tiendra la vingtième édition du tournoi de golf de la MRC de Drummond. Il les invite donc tous à déjà noter la chose à leur agenda.

K) PROJET DE RÉGLEMENTATION GOUVERNEMENTAL

Prenant la parole, M. Jean-Pierre Vallée informe ses collègues du projet gouvernemental de réglementer le prélèvement et la protection des eaux. Une analyse du projet de règlement a été faite par un collectif scientifique et à cet effet, une rencontre de discussion aura lieu le 15 juin prochain à Saint-Bonaventure. M. Vallée invite les maires à assister à ladite rencontre.

PÉRIODE DE QUESTIONS AU PUBLIC

Aucune question et aucun point particulier n'est soulevé lors de la période dévolue aux questions du public.

LEVÉE DE LA SÉANCE

mrc10349/13

L'ordre du jour ayant été épuisé et aucune autre proposition n'étant faite, il est, sur proposition de Mme Carole Côté, appuyé par M. Daniel Lafond, unanimement résolu par le conseil de lever la présente séance.

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST LEVÉE À 20 H 45.

---

Jean-Pierre Vallée  
Préfet

---

Michel Gagnon  
Directeur général





E) ADOPTION DU DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE D'UNE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT (MRC-725) ( <i>AGRANDISSEMENT DU PERIMETRE D'URBANISATION DE SAINT- GERMAIN-DE-GRANTHAM</i> )	MRC10333/13 .....	116
---	-------------------	-----

## **FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)**

CONGRÈS 2013 MRC10334/13 .....	116
--------------------------------	-----

## **PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER, VOLET II**

CRITÈRES DE PRIORISATION MRC10335/13 .....	117
--	-----

## **INVITATION À SOUMISSIONNER POUR VÉRIFICATION COMPTABLE 2013/2014/2015**

mrc10336/13.....	118
------------------	-----

## **CORRECTION AU PROCÈS-VERBAL DU 3 AVRIL 2013**

mrc10337/13.....	118
------------------	-----

## **SDED (CLD DRUMMOND) INC.**

REDDITION DE COMPTES ANNUELLE MRC10338/13.....	119
--	-----

## **REMPLACEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

mrc10339/13 .....	120
-------------------	-----

## **RÉNOVATIONS BÂTISSE (MRC-538)**

A) RENOUELEMENT DE L'EMPRUNT	
A.1) <i>Adjudication</i> mrc10340/13.....	120
A.2) <i>Concordance</i> mrc10341/13.....	121
A.3) <i>Ouverture de compte et autorisation de signatures</i> mrc10342/13 .....	122

## **CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT (CLD)**

NOMINATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION MRC10343/13.....	122
---	-----

## **GESTION DES COURS D'EAU**

A) COURS D'EAU BRUNO CÔTÉ, BRANCHE # 1 (GC-128) (SAINT-CYRILLE-DE-WENDOVER) <i>Résolution autorisant et décrétant des travaux</i> mrc10344/13.....	123
B) COURS D'EAU NORBERT ALLIE ET BRANCHES # 1 ET 2 (GC-129) (SAINT-CYRILLE-DE-WENDOVER) <i>Résolution autorisant et décrétant des travaux</i> mrc10345/13.....	124
C) COURS D'EAU RIVIÈRE DAVID, BRANCHE # 10 (GC-172) (SAINT-EUGÈNE) <i>Demande d'autorisation de travaux d'entretien nécessitant un CA du MDDEFP</i> mrc10346/13.....	125
D) COURS D'EAU EMMANUEL LAHAIE ET LA BRANCHE #3 (GC-210) (DRUMMONDVILLE) <i>Résolution autorisant et décrétant des travaux</i> mrc10347/13.....	126

## **CORRESPONDANCES**

INFORMATION GÉNÉRALE .....	126
----------------------------	-----

## **RAPPORT DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS**

A) COMITÉ DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES <i>Redistribution de la compensation pour la collecte sélective des matières recyclables</i> mrc10348/13.....	127
B) COMITÉ CULTUREL .....	128
C) COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE.....	129
D) ENVIRONNEMENT BLOC VERT.....	130
E) CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU CENTRE-DU-QUÉBEC (CRECQ) .....	130

F)	SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE DRUMMOND (SHD) .....	130
	<i>F.1) Assemblée générale annuelle</i>	
	<i>F.2) Conseil d'administration</i>	
H)	RÉSEAUX PLEIN AIR DRUMMOND INC. ....	131
I)	CORPORATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE LA RIVIÈRE NICOLET (COPERNIC).....	131
J)	TOURNOI DE GOLF DE LA MRC.....	132
K)	PROJET DE RÉGLEMENTATION GOUVERNEMENTAL .....	132
	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS AU PUBLIC.....</b>	<b>132</b>
	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE   mrc10349/13 .....</b>	<b>132</b>